

Les 25 ans de la loi Taubira

Message des associations de Saint-Nazaire

Libre Pensée, Ligue des droits de l'Homme, Mouvement de la Paix,

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

Aujourd'hui, 21 mai 2026, nous commémorens le 25^{ème} anniversaire de « **la loi tendant à la reconnaissance de la traite de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité** ». Loi qui porte le nom de Christiane Taubira, députée de la Guyane qui en était l'auteure.

C'est en effet en mai 2001, qu'à l'issue de deux ans et demi de débats, le Parlement a définitivement adopté ce grand texte républicain.

Ainsi la France reconnaissait, enfin, que la traite transatlantique, la déportation vers les Amériques et les Caraïbes, puis la mise en esclavage de 12 à 15 millions d'Africains, entre le XVe et le XIXe siècle, étaient l'une des plus grandes tragédies morales, économiques et sociales de l'histoire humaine.

25 ans après, le 25 mars 2026, l'Assemblée générale des Nations Unies (l'ONU) a adopté la résolution proposée par le Ghana qui « qualifie la traite des Africains réduits en esclavage et l'esclavage racialisé des Africains de plus grave crime contre l'humanité ».

Cette déclaration a été adoptée par 123 voix pour, 3 voix contre (Argentine, Israël et USA) et 52 abstentions parmi lesquelles la France qui a déclaré ne pas vouloir « classer » les crimes contre l'humanité et qui semble craindre une concurrence des mémoires.

Dans ce débat nous partageons le propos de **la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage** qui affirme que « chaque crime contre l'humanité est singulier et que tous portent la même atteinte à ce qui nous réunit en tant que membres de l'espèce humaine ».

Dans ce débat, nous pensons également qu'il est nécessaire de comprendre le message qui est ainsi lancé par les 123 « Pays du Sud » qui veulent affirmer que « l'ampleur et les effets de la « Traite des Africains réduits en esclavage et de l'esclavage racialisé des Africains » n'ont, jusqu'à présent, pas suffisamment été reconnus ».

Mais surtout on ne peut ignorer, dans nos sociétés, l'importance, des conséquences de cette histoire, qui concernent, de fait, des problèmes actuels tels que :

- **la persistance du racisme anti-noir,**
- **les inégalités dans les territoires ayant connu l'esclavage**
- **ou l'injustice permanente des relations entre les pays du Sud et les pays du Nord** qui accaparent les richesses et les matières premières.

A ce jour, aucun autre ancien État colonial n'a osé suivre la France dans la reconnaissance de l'esclavage et de la traite comme crime contre l'humanité.

Avec la loi Taubira, comme avec les autres grandes lois mémorielles, à l'instar de celles portant sur le racisme, l'antisémitisme ou le génocide arménien, nous cherchons collectivement à guérir les blessures du passé et à œuvrer pour la justice.

Commémorer les 25 ans de la loi Taubira c'est réfléchir ensemble à l'actualité de son message de mémoire, de réparation et de citoyenneté.

Il s'agit de comprendre comment les injustices et les crimes du passé : l'esclavage, le colonialisme, le racisme, l'antisémitisme, tout ce qui contribue à la déshumanisation des hommes et des femmes façonnent et alimentent les inégalités d'aujourd'hui, façonnent et alimentent la haine de l'autre.

Notre pays serait-il encore capable, aujourd'hui, d'adopter un texte aussi clair, en rassemblant la totalité de la représentation nationale ?

Aujourd'hui, où nombre de nos concitoyens et concitoyennes connaissent les inégalités économiques, sociales et les discriminations.

Aujourd'hui, où chaque jour, dans de nombreux médias mais aussi dans la parole publique, nous sommes confrontés à la banalisation de la parole raciste et, de plus en plus, à la violence raciste.

Ce n'est pas le moindre des intérêts de la loi Taubira que de nous dire qu'il nous faut connaître l'histoire des personnes dont les ancêtres ont vécu l'esclavage, la colonisation ou l'apartheid.

La France a ainsi, pendant longtemps, ignoré l'histoire et la culture d'une partie de ses citoyennes et citoyens descendants d'esclaves. Leur histoire doit être racontée

Christiane Taubira s'est toujours portée en défense d'une République pour toutes et tous, inclusive, accueillante et hospitalière.

Dans un long entretien diffusé le 20 février 2026 elle disait qu'il ne faut pas craindre la vie et les autres !

Se tenant à distance de la politique partisane française, Christiane Taubira ne peut se résoudre à nos renoncements.

Dans sa belle éloquence, elle terminait l'entretien par cette forme d'appel au sursaut : *« on a manqué de fidélité à nous-mêmes. On a manqué de respect à nos idéaux. On a manqué de courage politique, de courage éthique, de courage. Je continue à y croire, je ne trahis pas ces choses belles qui ont fait que j'ai envie d'agir dans le monde, d'aller à la rencontre des autres. Ce qu'on a lâché, c'est ça, le sens même d'un idéalisme et c'est collectivement que nous devons le retrouver. »*.

Pour nos associations, 25 ans plus tard, cet idéal est celui d'un monde où l'être humain partout dans le monde, est et doit rester l'égal de l'autre, dans ses droits et dans sa dignité.

Aujourd'hui, 25 ans plus tard, dans un monde où règnent le désordre et la brutalité, force est de constater que le message porté par la loi Taubira reste profondément fragile et malmené.

C'est ainsi que certaines forces politiques cherchent encore à minimiser ou à effacer cette Histoire.

C'est en France, à Vierzon, que le maire d'extrême droite, nouvellement élu, a décidé d'annuler la cérémonie du 10 mai commémorant l'abolition de l'esclavage, pourtant instauré par un décret signé par le Président Jacques Chirac en 2006.

Au moment où ces forces politiques tentent de réécrire cette part de notre Histoire ... à Saint-Nazaire, notre cérémonie du 21 mai est l'occasion de rappeler que l'histoire de l'esclavage fait pleinement partie de l'histoire de France et qu'elle continue encore aujourd'hui de marquer les territoires, les mémoires et les réalités sociales, notamment en Outre-mer.

C'est pourquoi, à l'opposé de ceux qui prônent la violence et la haine nous devons demeurer les infatigables défenseurs de la fraternité, de l'égalité et de la solidarité.

Continuons ici et partout à bâtir ensemble un avenir meilleur, plus juste, plus uni et plus fraternel.

Merci à Christiane Taubira de nous rappeler que la fidélité à nos idéaux est le chemin à suivre, le chemin de l'émancipation humaine !

Encore quelques mots, si vous nous le permettez.

Vous avez, peut-être, entendu cette information. Hier mercredi, à L'Assemblée nationale, les député.es de la Commission des Lois ont voté à l'unanimité, l'abrogation du « Code noir » dont les élèves Guyanais viennent de nous parler. Le « Code noir », cet ensemble de textes qui voulait donner un cadre juridique à l'esclavage dans les Antilles et qui n'avait jamais été formellement abrogés après l'abolition de 1848.

Ce « Code noir » qui faisait de l'esclave un « meuble » qui pouvait être vendu et acheté. Le vote de cette abrogation est évidemment symbolique mais c'est une bonne nouvelle.

Merci pour votre écoute

21 mai 2026